Envoyé en préfecture le 17/12/2025
Reçu en préfecture le 17/12/2025
Publié le 17/12/2025
ID : 031-213101876-20251211-2025_111-DE

EXTRAIT du REGISTRE
des DÉLIBÉRATIONS du CONSEIL MUNICIPAL
COMMUNE de FONSORBES
Département de la Haute-Garonne - Arrondissement de Muret - Canton de Plaisance du Touch

L'an deux mille vingt-cinq, le onze décembre, à 18 h 30, le Conseil Municipal de la commune de Fonsorbes s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de Mme SIMÉON Françoise, Maire.

Présents :
Mmes BEAUFORT, BRUN, CALVO, GOSSELIN, LACOSTE, LE PRIOL, MARNAC, MONTES, RIPOLL, ROUER, SIMÉON et STEMER
MM. BAË, BATAILLE, BONNET, BRIANTAIS, FÉDOU, FRANCHINA, GAUTHIER, JÉROME, LERAT, LORRAIN, LOUZON, MONROZIER, PILET, RIVIER et SÉVERAC

Séance du
11 décembre 2025
Acte n° **2025-111**

Absent(s) représenté(s) :
Mme VALENTI a donné procuration à Mme GOSSELIN
Mme VITET a donné procuration à M. BATAILLE
Mme VOISIN a donné procuration à Mme LACOSTE
M. BARBA a donné procuration à M. SÉVERAC
M. CANILLO a donné procuration à M. LOUZON
M. MAILHÉ a donné procuration à Mme MARNAC

Absent(s) :
/

Nombre de Conseillers :	
en exercice :	33
présents :	27
procurations :	6
absents :	0
votants :	33

Secrétaire de séance : M. LERAT Jacques

Date de la convocation : 4 décembre 2025

Thème : 7.5 - SUBVENTIONS

Objet : Avance sur la subvention annuelle 2026 - Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) de Fonsorbes

M. RIVIER Pascal, Adjoint délégué aux Finances, rappelle au Conseil Municipal que depuis le 3 janvier 2011, le Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) de Fonsorbes a acquis son autonomie financière.

Il indique que le montant de la subvention annuelle 2025 qui lui avait été attribuée était de 385 000 €.

M. RIVIER Pascal explique au Conseil Municipal qu'afin de pallier aux différentes dépenses jusqu'au vote du Budget Primitif 2026, il conviendrait d'attribuer au CCAS une avance de 225 000 €. Cette somme sera imputée à l'article "657363 - subventions de fonctionnement versées au CCAS".

Entendu l'exposé du Rapporteur, et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des Membres présents et représentés :

VOTE	
Pour :	33
Contre :	0
Abstention :	0
Ne participent pas au vote :	0

ARTICLE 1 : accorde au Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) de Fonsorbes une avance de 225 000 € sur la subvention annuelle 2026 qui lui sera attribuée.

ARTICLE 2 : dit que cette somme sera imputée à l'article "657363 - subventions de fonctionnement versées au CCAS".

ARTICLE 3 : dit que la présente délibération sera télétransmise à la Préfecture de Haute-Garonne pour contrôle de légalité.

ARTICLE 4 : dit que la présente délibération fera l'objet d'une publication sur le site Internet de la collectivité durant deux mois.

ARTICLE 5 : dit que la présente délibération fera l'objet d'une insertion dans le tableau répertoriant la liste des délibérations du Conseil Municipal du 11 décembre 2025.

.../...

Envoyé en préfecture le 17/12/2025
Reçu en préfecture le 17/12/2025
Publié le 17/12/2025
ID : 031-213101876-20251211-2025_111-DE

COMMUNE DE FONSORBES	DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL du 11 décembre 2025 - acte n° 2025-111 - page 2/2
Thème :	7.5 - SUBVENTIONS
Objet :	Avance sur la subvention annuelle 2026 - Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) de Fonsorbes

ARTICLE 6 : dit que la présente délibération sera exécutoire à compter de sa télétransmission au représentant de l'État dans le Département et de sa publication sur le site Internet de la collectivité.

ARTICLE 7 : dit que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Toulouse dans un délai de deux mois à compter de sa publication sur le site Internet de la collectivité. Ce recours peut être effectué par le Téléservice Télérecours Citoyens www.telerecours.fr.

Mme la Maire et ses Adjoints sont autorisés à prendre toutes mesures nécessaires en vue de l'exécution de la présente délibération.

Madame la Maire
SIMÉON Françoise

Le Secrétaire de Séance
LERAT Jacques

MAIRIE DE FONSORBES (Haute - Garonne)

Tableau répertoriant la liste des délibérations du Conseil Municipal du 11 décembre 2025 publié sur le site Internet de la collectivité le 17 DEC. 2025